

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES CONSEIL MUNICIPAL DU 05 MARS 2025

N°	Objet	Vote
0	Appel des membres	
1	Nomination du secrétaire de séance	M. Marc BRISARD
2	Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 06 février 2025	Sera représenté à la prochaine séance
3	Rapport d'Orientations Budgétaires 2025	A l'unanimité
4	Création d'un pôle échange cars – Demande de subvention Région Centre-Val de Loire	A l'unanimité
5	Remboursement de la visite du permis poids lourd pour les agents communaux	A l'unanimité
6	Questions diverses	

Liste affichée et mise en ligne le 18 mars 2025



**CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE MONTRICHARD VAL DE CHER
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 05 MARS 2025**

SÉANCE OUVERTE À 19H00

Affiché en exécution de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

PRÉSENTS : M. ARNOULT – Mme BONALDI – Mme BOURREAU – M. BRISARD – Mme CARRÉ – Mme CHALOPIN – Mme DESGRANGE – Mme ESNARD – Mme FORTIER – M. FOUILLET – M. GAGNEUX – M. GAUTHIER – M. GUDIN – Mme JANSSENS – M. KERMORVAN – M. MONJAL – Mme MOREAU – M. PORCHER – M. PROU

ABSENTS :

Mme CHEN donne pouvoir à Mme FORTIER
M. DUMONT-DAYOT donne pouvoir à M. HÉNAULT
Mme JOSSELIN donne pouvoir à M. KERMORVAN
Mme MONSALLIER donne pouvoir à Mme ESNARD
Mme SIMON donne pouvoir à M. BRISARD
M. THELLIER donne pouvoir à M. GAGNEUX
Mme AZEVEDO-LOURENÇO
M. IORDACHE
Mme LELOUP

1°) NOMINATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

M. BRISARD est désigné secrétaire de séance.

2°) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 FÉVRIER 2025

Le procès-verbal n'ayant pas été approuvé par les membres du conseil municipal, il sera de nouveau présenté lors de la prochaine séance.

3°) RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2025

M. LE MAIRE présente le dossier, conformément à la note de présentation adressée à chaque membre du Conseil Municipal, puis donne la parole à M. Thierry GRÉGOIRE du cabinet PIM qui a élaboré le ROB. Ce dernier revient en détail sur les différents points de ce document.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité,

PREND ACTE du rapport ci-joint d'orientations budgétaires relatif au Budget Primitif présenté pour l'année 2025 et des débats intervenus

CHARGE M. le Maire d'effectuer les formalités décrites ci-dessus concernant la transmission, la mise à disposition du public et la publication du rapport ci-joint.

4°) CONSTRUCTION D'UN PÔLE ÉCHANGE CARS – DEMANDE DE SUBVENTION RÉGION CENTRE VAL DE LOIRE

M. GAUTHIER présente le dossier, conformément à la note de présentation adressée à chaque membre du Conseil Municipal,

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité,

VALIDE le plan de financement prévisionnel HT de l'opération au titre de la présente sollicitation :

Montant des dépenses en HT (estimation)		Montant des recettes	
Marquage et signalisation et Travaux d'aménagement		Conseil Régional Centre-Val de Loire 30 %	35 497,19 €
		DREAL 50 %	59 131,99 €
		Commune de MTDV2C	23 652,80 €
TOTAL	118 263,98 €	TOTAL	118 263,98 €

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à solliciter le Conseil Régional et la Préfecture de Région Centre Val de Loire dans le cadre du tableau ci-dessus.

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer tout acte et documents en lien avec ce dossier.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer cette convention et toutes les pièces relatives à l'exécution de cette délibération.

5°) REMBOURSEMENT DE LA VISITE DU PERMIS POIDS LOURD POUR LES AGENTS COMMUNAUX

M. LE MAIRE présente le dossier, conformément à la note de présentation adressée à chaque membre du Conseil Municipal.

M. PROU demande s'il ne serait pas possible

Le Conseil Municipal, après avoir voté à l'unanimité,

DÉCIDE de rembourser la visite médicale obligatoire dans le cadre du renouvellement du permis poids lourd aux agents, si le permis poids lourd est demandé pour l'exercice de leurs fonctions.

6°) QUESTIONS DIVERSES

M. LE MAIRE fait un point sur le dossier du centre de secours.

Mme FORTIER se fait la porte-parole des services techniques. Elle demande si ses collègues ont remarqué que le Donjon était de nouveau éclairé, si oui, ce qu'ils en pensent.

Les retours sont positifs.

M. LE MAIRE insiste pour remercier l'ensemble des agents intervenus sur ce chantier pour leur travail et le résultat obtenu.

M. LE MAIRE revient sur le dépôt de sacs d'ordures ménagères au niveau des containers place du Commerce constatés à plusieurs reprises pendant le week-end. Il informe qu'il a demandé à la police municipale de faire des constats. Par ailleurs, il indique qu'une réunion publique en présence du SMIEOOM va être organisée.

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20H20.

Le Président de Séance
Damien HÉNAULT



Le secrétaire de séance
Marc BRISARD

